



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 160 du 9 juin 2022

BASSMS

On ne joue pas avec les nerfs des salarié·e·s de la Branche !

Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'opposition à l'accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération de 183 euros aux personnels socio-éducatifs de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale, n'est pas majoritaire.

Hier, par communiqué, la CGT a annoncé qu'elle n'avait pas notifié aux employeurs cette opposition conformément à l'article L. 2231-8 du Code du travail et reconnaît que l'accord signé par la CFDT s'applique.

La fédération CFDT Santé-Sociaux se réjouit de cet épilogue qui va permettre à cet accord d'être agréé et étendu, profitant ainsi au plus vite à des milliers de salarié·e·s avec effet rétroactif au 1er avril. Elle va d'ailleurs déposer elle-même la demande d'agrément et d'extension de cet accord.

La fédération CFDT Santé-Sociaux déplore que certaines organisations par leur dogmatisme et leur jusqu'au boutisme jouent avec les nerfs des salarié·e·s de ce secteur et entachent la crédibilité du syndicalisme dans son ensemble.

La prochaine étape dans cette Branche sera la négociation de la Convention collective unique de branche et nous espérons que l'ensemble des partenaires sociaux sera au rendez-vous de cette négociation porteuse de droits nouveaux pour des milliers de salarié·e·s.